

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 36 (1907)

Heft: 5

Rubrik: Directions données par un inspecteur lors de la visite d'une école mixte

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

HAUT-SÉNÉGAL ET NIGER. — M. Roume, gouverneur général de l'Afrique occidentale française, a de nouveau fait le voyage de Saint-Louis à Tombouctou, où il a passé une revue des troupes. Partout il a constaté que le pays était revêtu d'une végétation magnifique ; c'est que l'on sortait de la saison des pluies, tandis qu'à son précédent voyage, la sécheresse battait son plein. En résumé, on peut augurer d'un bel avenir pour la colonie. — Le chemin de fer de Kayes à Bamako et le bief navigable du Niger, de Koulikoro, près Bamako, à Kabara, port de Tombouctou, permettent de parcourir cette distance en trois semaines, au lieu de trois mois. Par cette voie, le blé, le coton, les bestiaux, qui abondent sur les rives du Niger, arrivent déjà dans le Sénégal, pour le ravitaillement ou l'exportation. Aussi bien, les projets de *chemins de fer* sont à l'ordre du jour dans l'Afrique entière.

(A suivre.)

F. A.-M. G.

*.

DIRECTIONS

données par un inspecteur lors de la visite d'une école mixte

I. Enseignement de la langue maternelle.

Cours inférieur.

1^o *Grammaire.* — Les élèves de ce cours doivent étudier le nom et l'adjectif d'une façon expérimentale, c'est-à-dire qu'ils sauront reconnaître ces espèces de mots sans savoir les définir. Ils feront des énumérations de noms, auxquels ils ajouteront plus tard des qualités.

Ils s'exerceront à former des propositions simples : *a)* pour indiquer une qualité du sujet ; *b)* pour indiquer une action du sujet. A cet effet, le maître utilisera les pages 119 et 120, etc., du livre de lecture.

2^o *Rédaction.* — Les élèves décriront des gravures d'actualité, par exemple aux pages 59 et 115 du livre. Ils s'exerceront aussi par ces petites descriptions à construire des phrases à une proposition et ils emprunteront au texte du livre les mots dont ils auront besoin. Ces exercices seront profitables au point de vue de l'écriture et de l'orthographe.

Ce programme tracé peut être parcouru en deux ou trois mois.

Cours moyen et supérieur.

Pour l'enseignement de la langue, ces deux cours seront, autant que possible, réunis.

1^o *Rédaction.* — Les élèves copieront proprement et imiteront les lettres contenues dans le livre de lecture du cours moyen. Le maître choisira des sujets d'actualité de manière à pouvoir rendre l'enseigne-

ment vivant et attrayant et il aura toujours en vue le principe pédagogique : « Peu mais bien. »

2^o *Grammaire.* --- Le maître partira des énumérations et des exemples pour arriver aux définitions et aux règles qui seront lues et étudiées dans l'Appendice grammatical (page 301, II^me degré.) Il faudra se contenter de courtes définitions.

Cours de perfectionnement.

Les élèves de ce cours confondent souvent le participe passé avec l'infinitif ou avec un autre temps du verbe. Le maître s'efforcera d'établir la distinction d'une façon concrète en écrivant au tableau noir plusieurs exemples, tels que ceux-ci :

Je suis *allé* à Fribourg.

Je veux *aller* à Fribourg.

J'ai *fini* mon travail ; je *finis* mon travail, etc.

Ces exemples seront bien choisis et assez nombreux. Dans les leçons de lecture, le maître exigera de tous les élèves un compte rendu juste et libre et il graduera les difficultés. Parfois, il donnera un chapitre de lecture à préparer à domicile.

II. Enseignement de l'histoire suisse.

Le programme de cette branche est restreint aux matières contenues dans le livre du cours moyen, mais il faudra reprendre le commencement. Dans l'enseignement de cette branche, le maître procédera comme suit : Il racontera d'abord une histoire à titre d'introduction, puis il exposera la leçon proprement dite, d'une façon toujours dramatique et captivante, en la rattachant à l'introduction. (Exemple donné pour la bataille de Laupen).

Il y a, dans chaque leçon d'histoire, une partie à étudier par cœur, par exemple, les citations, les paroles attribuées aux personnages, etc.

III. Enseignement du calcul.

Au cours inférieur, on opérera beaucoup sur des nombres concrets, dont la nature de l'unité est connue, par exemple : les vaches, les poules, les doigts, les semaines, les objets intuitifs, etc. --- Pour le calcul écrit, aussi bien que pour le calcul oral, on se servira avec profit du tableau Reinardt, qui permet de varier à l'envi les opérations sur les nombres. On l'emploiera aussi pour l'étude de la règle de trois, d'intérêt, ainsi que pour l'étude des fractions les plus communes. On opérera aussi sur le tant % : 20 %, 25 %, 50 %, 75 %, 37 1/2 %, 12 1/2 %. Le maître procédera par gradation et ne cherchera pas l'impossible.

Quand on enseigne le calcul mental, il faut réunir les deux cours supérieurs, au moins pour la moitié de la leçon.

IV. Discipline. — Hygiène.

Les élèves doivent parler français entre eux. Comme punitions, le maître donnera de préférence des devoirs en application des matières étudiées.

Les élèves malades doivent rester à la maison. Il leur est formellement interdit de s'amuser avec les autres enfants, afin d'éviter la propagation de la maladie. — Le maître veillera toujours à la propreté des élèves ainsi qu'à celle de la salle de classe. Il observera et fera respecter les règles de l'hygiène scolaire. Il réorganisera peu à peu le matériel d'enseignement, qui fait actuellement défaut.

GEORGES BONGARD, *instituteur*.



CORRESPONDANCE

Des bords de la libre Sarine, ce 25 février 1907.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

La lecture du N° 2 du *Bulletin pédagogique* a fait tressaillir d'aise un grand nombre de ses lecteurs, qui ont vivement applaudi à la noble décision des autorités de la ville de Fribourg concernant ses instituteurs. Cette mesure de justice fait grand honneur au Conseil communal, qui a bien compris les intérêts de la cité en améliorant le sort de son personnel enseignant. Qu'il reçoive ici l'expression de la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent au progrès de l'école !

Qu'on nous permette aussi de formuler l'espoir que cette heureuse initiative fasse ouvrir les yeux à d'autres communes, car ils sont nombreux les membres du corps enseignant fribourgeois qui attendent, très patiemment du reste, une augmentation de traitement, qui devient chaque jour plus urgente.

Si nous tenons compte du travail qu'exige une école de deux ou trois degrés, si nous comparons le traitement de l'instituteur à celui d'autres employés et même au salaire des simples ouvriers, si nous examinons la situation faite aux maîtres d'école dans la plupart des cantons, nous osons dire, sans crainte d'être démentis, que l'instituteur fribourgeois n'est pas encore rétribué comme il devrait l'être.

Le traitement initial est insuffisant. Le jeune homme qui a fait quatre années d'études, en vue d'une autre carrière, est souvent mieux payé. Il est impossible à un instituteur débutant de réaliser des économies appréciables. Plus tard, au moment du mariage, l'augmentation de 300 fr. accordée au bout de la 4^{me} année d'enseignement lui permettra peut-être de vivre modestement dans son jeune ménage ; mais qu'en sera-t-il lorsque les charges deviendront de plus en plus lourdes ? Comment veut-on qu'une famille composée du père, de la mère et de six enfants, par exemple, vive pendant 365 jours de l'année avec un traitement de 1200 fr. ? Combien de maîtres d'école ont une famille plus nombreuse ! Qui se fera l'idée de la gêne dans laquelle se trouve un ménage de dix personnes lorsque, tout compté, l'actif se compose d'un traitement unique et annuel de 1200, 1400 ou 1500 fr. au maximum ? Pas n'est besoin d'être bien fort en arithmétique pour